https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article506

RTT, Thélot... : pas facile pour les CPE, la Vie scolaire !

Mardi 16 novembre 2004 : stage CPE - Vie scolaire

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A noter sur votre agenda -

Publication date: mardi 16 novembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Une nouvelle année prend forme sous nos yeux : nos classes sont remplies, les élèves sont plein d'entrain, les surveillants ou les assistants d'éducation sont là (enfin pas encore dans tous les établissements) et déjà nombreux sont nos collègues à se rendre compte que trop c'est trop ou pas assez pas assez :
– trop d'élèves en responsabilité, car un collège avec 700 ou 800 élèves ... et un seul CPE, c'est fréquent,
– pas assez de temps pour tout faire,
– pas assez de surveillants,
– pas assez de moyens,
– pas assez d'argent sur la feuille de paye.

Le dossier RTT n'est pas clos...

Et à cette rentrée encore, de nombreux collègues rencontrent des difficultés face à leur chef d'établissement pour l'application de la RTT précisée par la circulaire du 12 septembre 2002 (35 heures hebdomadaires toutes activités confondues).

Certains collègues sont mêmes menacés de saisie sur salaire lorsqu'ils osent récupérer des heures faites en trop.

Dès 2002, les commissaires paritaires du SNES ont exigé du rectorat la création d'un groupe de suivi de la RTT dans l'académie. Ce groupe de suivi s'est réuni une fois, en décembre 2003, sous la présidence du chef de la DPE, et depuis malgré nos demandes : plus rien ; le rectorat laisse traîner, reporte aux calendes grecques.

... que déjà un autre se profile.

Syndicat National des Enseignements de Second degré

Rapport Thélot : attention danger !

Le rapport Thélot, rapport préparatoire à la future loi d'orientation sur l'Ecole, aborde la Vie Scolaire, notamment dans son chapitre 5. Il propose que, dans les lycées et les collèges, soit créé un service de la vie éducative, pourvu d'un directeur intégré à l'équipe de direction. Ce directeur aurait en charge l'organisation de la vie scolaire, la surveillance, l'apprentissage de la civilité et l'éducation à la citoyenneté, l'orientation et l'accompagnement pédagogique des élèves.
Ainsi le CPE intègrerait l'équipe de direction en devenant un **directeur de la vie éducative**(DVE), avec, fait nouveau, une pleine mission d'orientation. A cet égard, on voit s'éloigner la mission d'orientation que nous avions reçue en 1989, mais sous un angle de collaboration et dans le respect des statuts des COPsy, pour voir se profiler une tutelle des COP par le DVE.

Copyright © SNES Dijon

Et puisqu'on évoque les COPsy, j'écris COP et plus COPsy, car le rapport propose la fusion de l'orientation et de l'affectation, et la perte du statut de psychologue pour les COPsy. A noter que cette idée n'est pas nouvelle : déjà en 2002, lorsque les COPsy ont dû se mobiliser pour rester personnels de l'Education Nationale, ils défendaient aussi leur qualité de psychologue.

Le rapport Thélot évoque également la composition, voire les attributions, des personnels du service de la vie éducative ... **et là, que deviennent les CPE ??**
Page 81, on apprend que "la présence de jeunes adultes (les assistants d'éducation) est précieuse dans l'encadrement des élèves ... tellement précieuse que la fonction relationnelle peut être assurée par les personnels de l'établissement, notamment par les assistants d'éducation" (aucun autre personnel n'est mentionné aussi clairement dans ce passage !!). Les CPE (ou les DVE) sont mis hors jeu pour une de leur mission fondamentale et plus loin dans le rapport, il est même précisé que le nombre et la vocation des assistants d'éducation sont appelés à s'accroître dans les années à venir et que c'est sur ces personnels que repose l'avenir de l'école.

Ce genre de propos est absolument inacceptable et le SNES a, dès septembre, interpellé le ministre pour lui demander de ne pas suivre Thélot sur la voie qu'il préconise.

Certes, le pré rapport Thélot n'est qu'un pré rapport, mais il arrive ; il sera dans les bacs le 12 octobre ... pour être présenté le 14 au CSE (Conseil Supérieur de l'Education). La délégation FSU au CSE ne manquera pas de montrer que les propositions Thélot concernant la Vie scolaire ne répondent en rien aux attentes des personnels et n'amélioreront en rien le fonctionnement de nos vies scolaires. Elle sera d'autant mieux entendue que nous, personnels des vies scolaires, serons capables de donner de la voix !

Parce qu'il y a urgence à nous informer précisément de ce qui risque de nous tomber sur le nez, **le SNES de l'Yonne organise un stage « CPE et Vie scolaire », ouvert à tous, syndiqués ou non, le mardi 16 novembre 2004, avec la présence d'Evelyne SALE, secrétaire nationale SNES de la catégorie des CPE.**
Réfléchir aux dossiers non encore clos, bien prendre la mesure des chantiers qui s'ouvrent et bâtir nos revendications, c'est que vous propose de faire, ensemble, l'outil syndical SNES.

Pensez à faire votre demande d'autorisation d'absence au plus tard le 15 octobre 2004 *(utiliser le formulaire en fichier joint)*

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignements de second degré

Copyright © SNES Dijon